

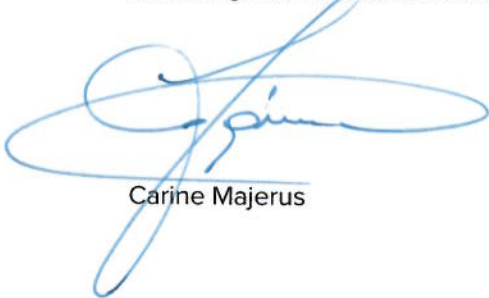
Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue Op Flohr, rue Anne Frank, rue Op der Heckmill, rue Leitschbaach, rue du Stade, rue Zéilewee afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant les activités de la manifestation sportive "Charity Cross" à Grevenmacher. Il est porté à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **rue Op Flohr, rue Anne Frank, rue Op der Heckmill, rue Leitschbaach, rue du Stade, rue Zéilewee**
Début : **vendredi, 10 mai 2024 à 07h00**
Fin : **vendredi, 10 mai 2024 à 15h00**
Motif : les activités de la manifestation sportive "Charity Cross" à Grevenmacher
Règlement : GRE-091-2024-R1

Grevenmacher, le 30 avril 2024

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale



Carine Majerus



La bourgmestre,



Monique Hermes